

SUPERVISER LES MISSIONS DE COORDINATION SPS

Cette formation traite des missions du coordonnateur SPS et plus précisément de sa désignation et du contrôle de ses missions par le maître d'ouvrage.

Objectifs opérationnels

- Respecter les obligations du maître d'ouvrage en matière de sécurité et de santé lors des opérations de bâtiment et génie civil par la supervision de la mission CSPS
- Rédiger le contrat de coordination SPS en phase conception et réalisation

Public Concerné

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés
- Chefs de projets construction chargés du suivi des contrats

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Comment appliquer la loi du 31 décembre 1993 et le décret du 26 décembre 1994

- Application décrets et arrêtés « Coordination SPS »
- Décret du 10 janvier 2011, dispositif de formation des coordonnateurs SPS

Obligations du maître d'ouvrage

- Implication du dispositif SPS dans les contrats des autres intervenants
- Désignation du CSPS en conception et réalisation
- Définition de l'autorité et des moyens du coordonnateur SPS
- Concertation avec d'autres maîtres d'ouvrage, lors d'opérations contigües

Dispositions, leur application en pratique

- Organisation de la coordination SPS en études / préparation / réalisation
- Plan Général de Coordination SPS (PGCSPS)
- Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (DIUO)
- Registre Journal (RJ)
- Plan Particulier SPS (PPSPS)
- Collèges Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT)

Rédiger un contrat de coordination

- Mention dans le contrat des entreprises des obligations concernant la coordination SPS
- Points de vigilance et éléments à risque
- Différents types de contrats
- Obligations contractuelles vis-à-vis de la maîtrise d'oeuvre et des entreprises

Responsabilités du maître d'ouvrage et sanctions pénales

Analyse préalable des risques du projet

- Études des risques en phase Avant-Projet Sommaire (APS)

Étude des risques spécifiques

- Amiante, plomb
- Chutes
- Risques chimiques, biologiques...

Cette formation est également réalisable en classe virtuelle.

Méthodes et moyens pédagogiques

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et de partages d'expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et détenteur d'une Attestation de compétence de formateur délivrée par l'OPPBTB.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com